MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

STAGE : EBENISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 31 20 05 U 21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 août 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

STAGE : EBENISTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de mettre en œuvre des compétences techniques et pratiques dans les conditions réelles de l'exercice du métier d'ébéniste :

- participer à la réalisation de travaux d'ébénisterie au sein d'une équipe de travail ;
- établir des relations positives dans un contexte de travail ;
- développer des capacités d'adaptation à l'évolution technologique du métier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En conception et réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple,

- expliquer les différentes étapes indispensables à la réalisation d'un tiroir simple et à recouvrement ainsi que le fonctionnement du coulissage du tiroir ;
- décrire et choisir les différents types de quincailleries : charnières, paumelles droites et coudées, pivots, serrures… ;

sur base de consignes précisant les caractéristiques des éléments mobiles d'un meuble simple (tiroir, porte, tablette),
en utilisant l'outillage adéquat et dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,
en tenant compte des différentes étapes indispensables à la réalisation de ces éléments,
en utilisant différentes machines telles que raboteuse, toupie, tenonneuse, mortaiseuse,

- choisir des bois dont les défauts éventuels n'auront pas d'incidence sur l'aspect final des éléments mobiles du meuble ;
- établir les épures (y compris les détails d'assemblage) et les bordereaux ;
- réaliser et ajuster les éléments mobiles du meuble.

En initiation à l'histoire des styles et du mobilier,

à partir de documents représentatifs d'œuvres architecturales et de mobiliers proposés par le chargé de cours,

- identifier les œuvres et les situer géographiquement ainsi que dans le temps ;
- décrire les œuvres et en donner les principales caractéristiques en utilisant le vocabulaire spécifique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Ebénisterie : conception et réalisation des éléments mobiles d'un meuble simple » code N° 31 20 02 U 11 D1 et « Initiation à l'histoire des styles et du mobilier » code N° 05 03 05 U 11 D1 classées dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 120 périodes — Code U Z

3.2. Encadrement du stage :

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Encadrement du stage d'ébénisterie	CT	I	20

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

4.1.1. d'une manière générale,

- de respecter le règlement d'ordre intérieur et les contraintes de l'entreprise ainsi que les termes de la convention de stage ;
- d'adopter un comportement de nature à faciliter son intégration dans l'entreprise, notamment par son application, son assiduité, sa ponctualité, sa disponibilité ;
- d'observer les dispositions relatives à la sécurité, la circulation dans les locaux, l'utilisation du matériel et des matériaux ;
- de communiquer avec la personne ressource dans l'entreprise et les collègues de travail ;
- de participer aux séances d'évaluation continue avec le personnel chargé de l'encadrement du stage ;
- de tenir à jour un tableau de bord ou un carnet de stage.

4.1.2. sur le plan de la pratique professionnelle,

- de participer aux différents travaux du métier :
  - en développant son autonomie et ses capacités d'auto évaluation dans le cadre de la fabrication d'ouvrages d'ébénisterie,
  - en suivant les consignes de la personne ressource dans l'entreprise et en respectant les règles d'hygiène et de bien-être au travail ;

- d'effectuer différents travaux d'entretien et de nettoyage du matériel et des postes de travail en appliquant les règles élémentaires de méthodologie, d'hygiène et de bien-être au travail.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement a pour fonction :

- d'aider l'étudiant à trouver un lieu de stage ;
- de participer à l'élaboration du contrat de stage ;
- d'informer l'étudiant de la structure, du contenu et de la forme à donner au rapport de stage ;
- d'assurer le suivi du stage ;
- d'amener le stagiaire à pratiquer l'auto-évaluation ;
- d'établir et d'organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- de préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource dans l'entreprise.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de participer à la réalisation de travaux d'ébénisterie dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de bien-être au travail et en suivant les consignes de la personne ressource dans l'entreprise ;
- *dans le respect des consignes données*, de rédiger un rapport de stage décrivant :
  - le contexte professionnel au sein de l'entreprise,
  - les différents travaux d'ébénisterie qu'il a exécutés,
  - son intégration dans l'équipe de travail ;
- de présenter oralement son rapport de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le soin apporté à la tenue du carnet de stage,
- la précision dans la description des activités,
- le soin apporté aux travaux réalisés,
- le niveau d'intégration dans l'entreprise,
- la qualité de la présentation du rapport de stage.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT